

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2013

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de coopération décentralisée entre la ville de Porto-Novo (Bénin), la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Lyon - Période 2011-2013

service : Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2013**

commission principale : développement économique

objet : **Convention de coopération décentralisée entre la ville de Porto-Novo (Bénin), la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Lyon - Période 2011-2013**

service : Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine et la ville de Lyon ont développé une coopération décentralisée avec la ville de Porto-Novo, capitale du Bénin, portant sur de l'aide à la gouvernance locale.

La précédente coopération (2007-2009) a été l'occasion de réorienter ce partenariat vers une approche plus territoriale autour des enjeux de l'aménagement urbain et du développement économique local. La Communauté urbaine a accompagné la création d'une Communauté de communes de l'Ouémé, regroupant 9 communes pour une population avoisinant 1 million d'habitants. Cette nouvelle échelle de gouvernance locale devrait favoriser une coopération entre les communes autour d'enjeux partagés. En effet, le développement économique par la mise en place d'une politique de développement touristique, a été identifié comme l'un des premiers sujets de coopération intercommunale.

Les résultats de cette coopération sont de deux ordres :

- une assistance technique qui a permis la création d'une structure intercommunale porteuse d'une réflexion stratégique sur le développement de ce territoire et de la mutualisation des services publics,
- la collecte des ordures ménagères qui est aujourd'hui un service intercommunal. Des appuis financiers en lien avec des partenaires internationaux ont permis de créer la Maison du Patrimoine et du Tourisme et de renforcer en moyens matériels le service de collecte d'ordures ménagères.

En 2009, après 10 ans de coopération, une étude d'évaluation externe a été réalisée afin de redéfinir le cadre d'intervention de cette coopération. La nouvelle convention qui est proposée au Conseil formalise ainsi les engagements opérationnels que la ville de Porto-Novo, la ville de Lyon et la Communauté urbaine ont définis conjointement pour la période 2011-2013. Cette convention tripartite s'inscrit dans le cadre de la loi du 6 février 1992 modifiée et de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales autorisant les collectivités locales à conclure des conventions de coopération décentralisée avec leurs homologues étrangères, dans leurs domaines de compétences.

La convention prendra effet à compter de la date de sa signature, pour une durée de trois ans. Elle pourra être renouvelée par accord exprès et réciproque des trois parties.

Le champ couvert par la convention concernera les actions de coopération suivantes :

- développement urbain avec l'appui privilégié de l'Agence d'urbanisme de Lyon,
- développement économique en lien avec des acteurs économiques de la Communauté urbaine,
- gestion municipale, notamment dans les domaines, pour la ville de Lyon, de l'éclairage public, de la police municipale, du patrimoine urbain et des espaces verts et, pour la Communauté urbaine, dans les domaines de la propreté et des déplacements urbains.

La Communauté urbaine et la ville de Lyon s'engageront à organiser des missions d'expertise, d'appui technique et d'évaluation auprès de la ville de Porto-Novo dans les domaines cités ci-dessus. 5 missions d'une semaine seront organisées chaque année. Les frais de déplacement et d'hébergement seront pris en charge par la ville de Lyon et la Communauté urbaine. La ville de Porto-Novo mettra à disposition des experts et un véhicule pendant toute la durée de la mission.

Par ailleurs, la Communauté urbaine et la ville de Lyon s'engageront à accueillir chaque année dans leurs services ou dans des organismes de formation locaux 4 agents des services techniques et administratifs de la ville de Porto Novo. La durée des sessions de formation serait de 15 jours, pour 2 stagiaires en binôme. Les frais de transport et d'hébergement seront à la charge de la ville de Lyon et de la Communauté urbaine.

Enfin, la Communauté urbaine et la ville de Lyon s'engageront à donner et à expédier à la ville de Porto-Novo, différents matériels et équipements permettant à cette dernière de renforcer son potentiel et ses services dans les domaines de coopération définis ci-dessus. Ainsi, un conteneur et 2 véhicules en moyenne seront acheminés chaque année à la ville de Porto-Novo.

Le budget prévisionnel du programme de coopération Porto-Novo/Communauté urbaine/ville de Lyon s'élève, pour la période 2011-2013, à un montant total de 468 600 €.

Programme de coopération avec Porto-Novo 2011-2013	Communauté urbaine de Lyon		Ville de Lyon		Porto-Novo		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
suivi animation du programme sur Lyon et Porto Novo	57 600				18 000		75 600	
<i>* prestations en nature</i> <i>(valorisation temps agent)</i>	57 600				18 000		75 600	
envoi d'experts :	58 500		39 000				97 500	
<i>* prestations directes</i> <i>(déplacements et séjour)</i>	22 500		15 000				37 500	
<i>* prestation en nature</i> <i>(valorisation masse salariale ou valorisation de la prestation d'expert)</i>	36 000		24 000				60 000	
formation	24 000		24 000				48 000	
<i>* prestations en nature</i>	9 000		9 000				18 000	
<i>* prestations directes</i>	15 000		15 000				30 000	

aide à l'équipement	172 500		75 000				247 500	
* prestations en nature	90 000		45 000				135 000	
* prestations directes	82 500		30 000				112 500	
Total	312 600		138 000		18 000		468 600	0
Total prestations en nature	192 600		78 000		18 000		288 600	
Total financement direct	120 000		60 000				180 000	

La contribution totale de la Communauté urbaine s'élèverait à 312 600 € pour les 3 années de ce programme de coopération. Elle se répartirait annuellement comme suit :

- 40 000 € de coût direct dont :

- . 7 500 € pour le financement de 3 missions techniques de 8 jours à Porto-Novo,
- . 5 000 € pour le financement de 2 stages de 15 jours à Lyon,
- . 27 500 € pour la réparation et l'expédition des matériels réformés,

- 64 200 € de coût indirect dont :

. 15 000 € de valorisation du personnel de la Communauté urbaine sur la base de 2 semaines de travail par mission à Porto-Novo (une semaine de mission et une semaine de préparation, rédaction des rapports) et une semaine de mobilisation pour les accueils d'agents de Porto-Novo à la Communauté urbaine,

. 19 200 € de valorisation de temps de travail pour le suivi et l'animation de ce partenariat,

. 30 000 € de valorisation des matériels réformés mis à disposition gratuitement à la Ville de Porto-Novo ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de coopération entre la Ville de Porto-Novo, la Communauté urbaine et la Ville de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses, pour un montant de 312 600 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012 et 2013 - fonction 048 - opération n° 1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.